

Contacts

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFECTURE DE PARIS
www.ile-de-france.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
www.education.gouv.fr



les nouveaux
territoires
de la réussite
en Île-de-France

CITÉS ÉDU CAT IVES

Une alliance républicaine pour l'éducation des enfants et des jeunes

Les Cités éducatives visent la reconnaissance de l'ambition éducative du territoire (et de l'attractivité du système éducatif) pour les habitants dont les parents, les jeunes et les professionnels.

La labellisation « Cités éducatives » porte sur trois champs clés : **conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire** (climat scolaire, carte scolaire et renouvellement urbain, structuration des réseaux, innovation pédagogique, formation et fidélisation des équipes, orientation, soutien scolaire...), **assurer la continuité éducative à l'école** et hors l'école (ouverture de places de crèche et convergence du travail social dès la petite enfance, offre éducative personnalisée de sport, culture ou loisir, persévérance scolaire et raccrochage...) et **ouvrir le champ des possibles** en impliquant des établissements culturels, des entreprises, le numérique, les déplacements, etc. Ainsi, la Cité éducative organise l'alliance républicaine de tous les adultes prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes en lien avec les familles.

Depuis trente ans, les inégalités de destin ont progressé dans notre pays : selon l'endroit de naissance, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi le Gouvernement a fait de l'éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville une priorité. Le label « Cité éducative » ainsi créé répond à cette priorité. En Île-de-France, la préfecture de région et le rectorat de la région académique, moteurs dans l'expérimentation des Cités éducatives, ont identifié 35 territoires qui seront particulièrement soutenus, dont 22 labellisés.

Les trois priorités des Cités éducatives en Île-de-France

- 1 Favoriser le contexte des apprentissages en identifiant les leviers qui concourent à la réussite éducative et lutter contre les inégalités scolaires et les effets de la pauvreté : santé, bien-être, cadre de vie, etc.
- 2 Garantir, dans le prolongement de l'Éducation nationale et en articulation avec les dispositifs qu'elle déploie à l'école, le fonctionnement de la chaîne éducative afin de renforcer les apprentissages fondamentaux dès le plus jeune âge, sécuriser le parcours scolaire des élèves et prendre en charge précocement les risques de décrochage.
- 3 Accompagner l'école et ses partenaires dans leur ambition éducative en dehors du seul cadre scolaire en favorisant des parcours d'engagement et de citoyenneté, la démocratisation de l'offre culturelle, artistique et sportive, le développement de la parentalité, la mobilisation des entreprises en particulier au travers des stages de troisième et l'ouverture à l'international.

Développer la réussite dans les quartiers identifiés

Sont concernés par le label, les quartiers qui connaissent un cumul des difficultés d'ordre scolaire, social, urbain où les acteurs du territoire ont élaboré une stratégie partagée et ambitieuse pour améliorer globalement les conditions de réussite des enfants et des élèves.

Associer tous les acteurs de la réussite éducative

Le label « Cité éducative » vient en appui des projets pensés et pilotés localement, selon les besoins de la population, avec les ressources et les acteurs du territoire. Pour les 22 territoires, un pilotage de proximité associe l'Éducation nationale, la commune et la préfecture et les autres principaux partenaires - agglomération, conseil départemental, caisse d'allocations familiales, conseil régional, grands réseaux associatifs...

Des moyens renforcés

Une ingénierie renforcée par le ministère de l'Éducation nationale :
- principal de collège bénéficiant d'un appui dédié à ces nouvelles missions ;
- chef de projet opérationnel à la disposition des acteurs.

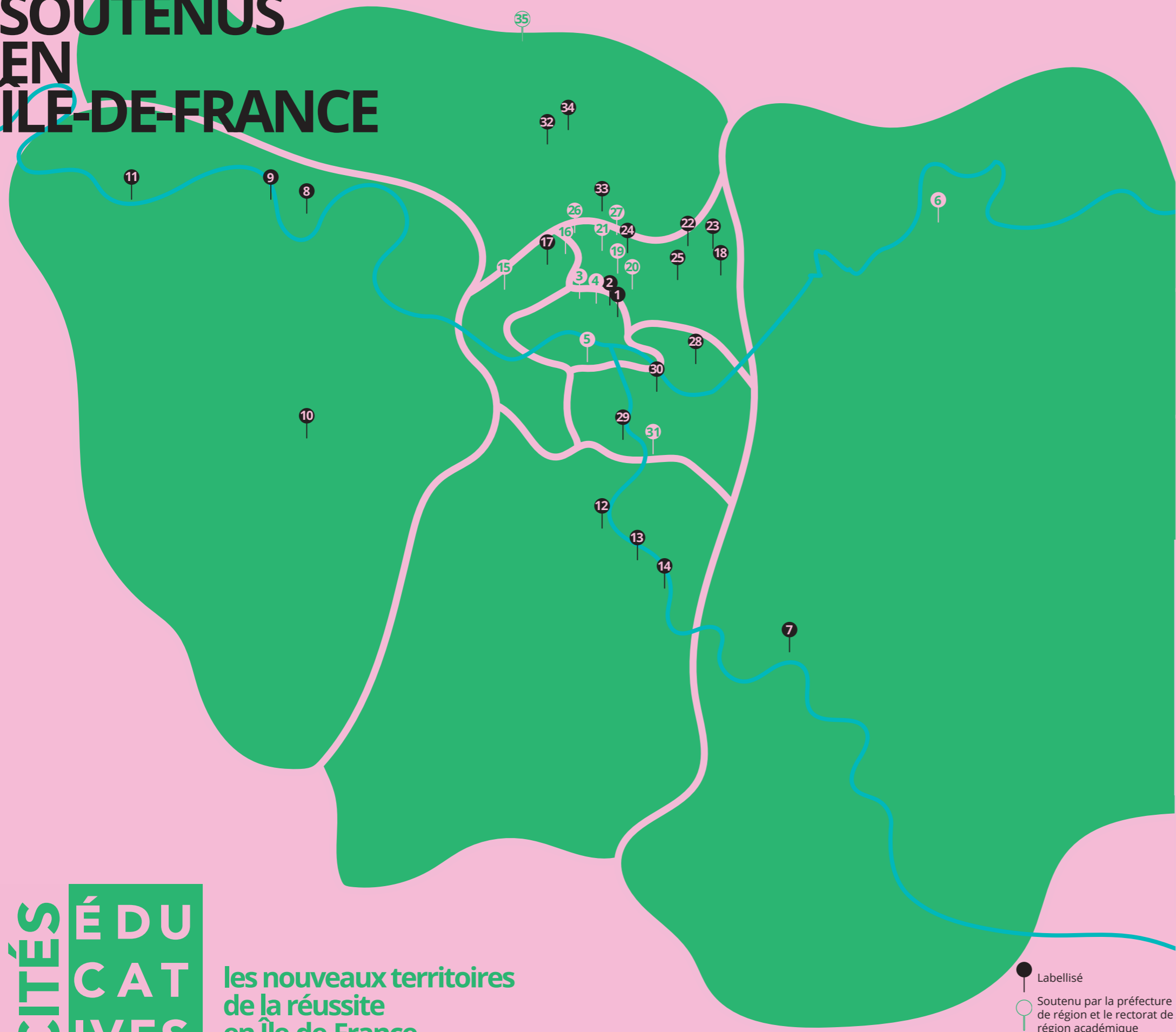
Des moyens des autres ministères et opérateurs qui vont accompagner le projet : renouvellement urbain, enseignement supérieur, pauvreté, santé, formation, culture, sport, discriminations, Cnaf.

Dès septembre 2019, chaque cité éducative a reçu dans un premier temps 100 000 € de dotation pour amorcer les premiers projets.

35 TERRITOIRES SOUTENUS EN ÎLE-DE-FRANCE

CITÉS ÉDU CAT IVES

les nouveaux territoires de la réussite en Île-de-France



● Labellisé
○ Soutenu par la préfecture de région et le rectorat de région académique

75 - PARIS
 1 / Les Portes du Vingtième (20^e arrondissement)
 2 / Paris 19^e ouest (Stalingrad Riquet / Michelet Alphonse Karr - Rue de Nantes, 19^e arrondissement)
 3 / Clémenceau/Utrillo (18^e arrondissement)
 4 / Rouault /Budé (19^e arrondissement)
 5 / Villon (14^e arrondissement)

77 - SEINE-ET-MARNE
 6 / MEAUX : Beauval Dunant
 7 / MELUN/LE MEE-SUR-SEINE : Plateau de Corbeil-Plein Ciel

78 - YVELINES
 8 / CHANTELOUP-LES-VIGNES : Noé-Feucheret
 9 / LES MUREAUX : Cinq quartiers
 10 / TRAPPES : Merisiers-Plaine de Neauphle
 11 / MANTES-LA-JOLIE : Val Fourré

91 - ESSONNE
 12 / GRIGNY : La Grande Borne/Grigny 2
 13 / EVRY-COURCOURONNES : Bois sauvage/Pyramides/Le Canal
 14 / CORBEIL-ESSONNES : Les Tarterêts

92 - HAUTS-DE-SEINE
 15 / NANTERRE : Quartier Parc Sud
 16 / VILLENEUVE-LA-GARENNE : Aire 2029
 17 / GENNEVILLIERS : Les Courtilles / Le Luth

93 - SEINE-SAINT-DENIS
 18 / CLICHY-SOUS-BOIS : Commune
 19 / AUBERVILLIERS : Quatre chemins
 20 / PANTIN : Quatre chemins
 21 / SAINT-DENIS : Quartiers Nord
 22 / AULNAY-SOUS-BOIS : Gros Saule/ Mity-Ambourget
 23 / SEVRAN : Les Beaudottes
 24 / LA COURNEUVE : Commune
 25 / BONDY : Bondy Nord
 26 / EPINAY-SUR-SEINE : Blumenthal, Orgemont
 27 / STAINS : Centre élargi

94 - VAL-DE-MARNE
 28 / CHAMPIGNY-SUR-MARNE/CHENNEVIERES-SUR-MARNE : Le Bois l'Abbé
 29 / ORLY : Quartiers Est
 30 / CRETEIL : Mont Mesly - La Habette - Côteaux du Sud
 31 / VILLENEUVE-SAINT-GEORGES : Quartier Nord

95 - VAL-D'OISE
 32 / SARCELLES : Lochères
 33 / GARGES-LES-GONESSE : Dame Blanche
 34 / VILLIERS-LE-BEL : Commune
 35 / PERSAN/BEAUMONT-SUR-OISE : Le Village